

918^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 avril 2021 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance messieurs Daniel Cliche, directeur général, et Pierre Deslauriers, trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-04-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

3. Matériels de protection électrique du système de traitement des eaux usées – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 917^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 917^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en mars 2021, qui s'élèvent à 292 172,73 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mars 2021, qui s'élèvent à 116 237,62 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mars 2021, qui s'élèvent à 158 579,59 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-04
RAPPORT FINANCIER 2020
DÉPÔT

Le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, dépose le rapport financier de l'année 2020, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19).

2021-04-13-05
RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DÉPÔT

Monsieur le maire René Dubé fait rapport des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19).

2021-04-13-06

APPEL D'OFFRES PUBLIC
PROJET « RÉFECTION RUE DE LA SAVANE »
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le projet « Réfection rue de la Savane » comporte des travaux sur une portion de la rue de la Savane, entre les rues Monviel et Grande Allée, et sur une portion de la Grande Allée, entre les rues des Trembles et de la Savane, le tout sur une distance approximative de 640 mètres;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour ledit projet;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu quatre (4) soumissions, soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes en sus)</u>
2645-3530 Québec inc. (Hardy Construction)	3 787 010,65 \$
Les Constructions de l'est (9412-6430 Québec inc.)	4 178 030,77 \$
CML Entrepreneur général inc.	3 735 774,48 \$
Galarneau entrepreneur général inc.	3 994 519,21 \$

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a mandaté la firme Stantec Experts-conseils ltée pour procéder à l'analyse de ladite soumission;

ATTENDU QUE la soumission de la firme « Les Constructions de l'est (9412-6430 Québec inc.) » a été déclarée non conforme en raison de l'absence d'un document jugé essentiel, à savoir la déclaration du soumissionnaire en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Matagami;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les intérêts fondamentaux de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CML Entrepreneur général inc., pour un montant de 3 735 774,48 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour la réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée au plus bas soumissionnaire conforme, soit CML Entrepreneur général inc. pour un montant de 3 735 774,48 \$, taxes en sus, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;

- QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;
- ET QUE cette attribution de contrat soit conditionnelle à l'acceptation du Règlement numéro 373-2021 décrétant une dépense de 4 784 738 \$ et un emprunt de 1 469 430 \$ pour le projet « Réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée » par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-07

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
BROYAGE DE RÉSIDUS LIGNEUX
LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de six (6) entreprises pour des travaux de broyage de résidus ligneux au lieu d'enfouissement en tranchée;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami n'a reçu qu'une seule soumission, soit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u> <u>(taxes incluses)</u>
Broyage Mobile Estrie inc.	38 804,06 \$

ATTENDU le rapport d'analyse des soumissions transmis par monsieur Marco Bédard, directeur des Services techniques et daté du 9 avril 2021 recommandant au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Broyage Mobile Estrie inc., pour un montant de 38 804,06 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour des travaux de broyage de résidus ligneux au lieu d'enfouissement en tranchée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Broyage Mobile Estrie inc. pour un montant de 38 804,06 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et modalités de l'appel d'offres;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-08

MONSIEUR ALEXANDRE POTVIN
POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX
EMBAUCHE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir un poste d'opérateur en traitement des eaux;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le comité de sélection, composé de messieurs Daniel Cliche, directeur général, Pierre Deslauriers, directeur général adjoint, et Marco Bédard, directeur des Services techniques, a recommandé l'embauche de monsieur Alexandre Potvin au poste d'opérateur en traitement des eaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Potvin au poste d'opérateur en traitement des eaux, et ce, à compter du 1^{er} mai 2021, selon les termes formulés dans l'offre faite le 9 mars dernier;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-09

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2003, la Municipalité de Baie-James (MBJ) et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain-1 (EM1) relativement au projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Eastmain par la Société d'État;

ATTENDU QUE le 28 juillet 2005, la MBJ et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain 1A-Rupert (EM1A-Rupert) concernant les projets pour les centrales EM1A et Sarcelle, de même que pour la dérivation partielle de la rivière Rupert, lesquels projets ont été réalisés par la Société d'État;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie James* (GREIBJ), le 1^{er} janvier 2014, a modifié certaines dispositions qui liaient la MBJ notamment celles des ententes EM1 et EM1A-Rupert en transférant ses obligations et charges à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ), et ce, par l'article 89 de ladite Loi;

ATTENDU QUE par l'Entente EM1, laquelle prend fin le 31 décembre 2021, Hydro-Québec aura versé à l'ARBJ une somme de 35 082 035 \$, répartie sur un peu plus de quinze (15) années;

ATTENDU QUE l'Entente EM1A-Rupert est répartie sur une durée de cinquante (50) ans et qu'au terme de ladite Entente, Hydro-Québec aura versé à l'ARBJ, une somme de 298 608 172 \$;

ATTENDU QUE les deux ententes prévoient la création d'un Fonds de développement local et régional, appelé Fonds Eastmain, afin de favoriser la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique au bénéfice de la population qui réside sur les territoires des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et pour les personnes, autres que les cris, qui résident sur le territoire du GREIBJ;

ATTENDU QU'en vertu du Fonds Eastmain, l'ARBJ doit produire un rapport d'utilisation des sommes versées annuellement par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE par le volet local du Fonds Eastmain, la Ville de Matagami reçoit une part des sommes ainsi versées par Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'APPROUVER l'entente relative au Fonds Eastmain à intervenir entre l'Administration régionale Baie-James et la Ville de Matagami;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'Entente relative au Fonds Eastmain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-10

SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE MATAGAMI
PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES ORGANISMES À BUT NON
LUCRATIF DES MUNICIPALITÉS MEMBRES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis le 14 février 2017 (résolution 2017-02-14-09), la Ville de Matagami offre le programme d'assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE depuis les débuts de l'entente, la Ville de Matagami a reconnu neuf (9) organismes;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une demande de reconnaissance de l'organisme Solidarité Alimentaire Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit reconnaître cet OBNL afin qu'il puisse être éligible à l'assurance de dommages du programme pour les OBNL.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE RECONNAÎTRE Solidarité Alimentaire Matagami à titre d'organisme à but non lucratif éligible au programme d'assurance pour les organismes à but non lucratif des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-11

EACOM TIMBER CORPORATION
ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA FRÉQUENCE RADIO
D'URGENCE DE LA VILLE DE MATAGAMI
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une panne majeure récemment survenue a privé la totalité du territoire de Matagami des services de communications téléphoniques, autant filaire que cellulaire;

ATTENDU QUE la scierie Eacom ne pouvait plus alors communiquer avec les services d'urgence;

ATTENDU la demande d'Eacom Timber Corporation de vouloir conclure une entente avec la Ville de Matagami relativement à l'utilisation de sa fréquence radio d'urgence dédiée aux premiers répondants, comme la situation a déjà existé par le passé;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir la possibilité à Eacom Timber Corporation d'utiliser sa fréquence radio d'urgence pour ses besoins, et ce, en cas d'interruption du service de télécommunication (résidentiel, commercial et mobile);

ATTENDU QUE la fréquence sera utilisée qu'en cas d'urgence seulement afin d'éviter d'encombrer le signal de la Ville;

ATTENDU QUE les parties souhaitent mettre par écrit les termes de leur entente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'APPROUVER l'entente concernant l'utilisation de fréquence radio d'urgence entre la Ville de Matagami et Eacom Timber Corporation;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-12

MISE À JOUR DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »
FINALISATION DU COMITÉ DE PILOTAGE
AUTORISATION ET NOMINATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une résolution doit être adoptée par le conseil de la Ville de Matagami afin de finaliser la composition du comité de pilotage relatif à la démarche « Municipalité amie des aînés ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la composition du comité de pilotage comme suit :
 - monsieur Michel Patry, élu responsable des questions Familles et Aînés, lequel agira à titre de président du comité de pilotage et représentant des aînés de Matagami;
 - monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, lequel agira à titre de responsable administratif et de chargé de projet;
 - madame Sonia Leblanc, organisatrice communautaire au Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, laquelle agira à titre de représentante des organismes publics;
 - madame Nicole Tremblay, vice-présidente du conseil d'administration du Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami, laquelle agira à titre de représentante des organismes communautaires ainsi que représentante des aînés de Matagami;

- monsieur André Bonenfant, membre du conseil d'administration du Club de l'âge d'or « Vive la joie » de Matagami, lequel agira à titre de représentant des aînés de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-13

ATTRACTION NORD – PLACE AUX JEUNES BAIE-JAMES
DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE 2021-2022
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'organisme Attraction Nord fait la promotion et la coordination des multiples activités en lien avec la rétention et la migration des jeunes à la Baie-James;

ATTENDU QUE les entreprises et commerces de la Baie-James sont aux prises avec des problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre;

ATTENDU QU'Attraction Nord organise et supporte diverses activités visant à faire découvrir la région à de jeunes diplômés qui ont démontré un intérêt sérieux à s'établir à la Baie-James, notamment avec l'activité « Séjours exploratoires ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'OCTROYER une aide financière de 1 000 \$ à Attraction Nord afin de les soutenir financièrement pour l'année financière 2021-2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-14

TOURISME BAIE-JAMES
COTISATION ANNUELLE 2021-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'adhésion de la Ville de Matagami à l'organisme Tourisme Baie-James comme membre pour l'année 2021-2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-15

**ASSURANCE DE CYBERRISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19), la Ville de Matagami a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyberrisques (Regroupement);

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE les demandes de réclamations résultant de cyberattaques sont à la hausse;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt du Regroupement et de la Ville d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

ATTENDU QUE pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la Ville ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la Ville, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Ville, à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec, au coût de 12 \$ par participant;
- ET QUE la formation devra être suivie par les participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-16

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 350-2016
PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX
CONNEXES » – PAIEMENT D'INTÉRÊT SELON L'ÉCHÉANCIER
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER dans le cadre du Règlement d'emprunt numéro 350-2016 décrétant un emprunt et une dépense de 10 555 264 \$ pour le projet « Réfection de la station d'épuration et travaux connexes », le paiement préautorisé de 21 663,76 \$ du 17 mars 2021, lequel représente uniquement de l'intérêt, tel que prévu dans l'échéancier de paiement du financement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-17

CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Fondation Hospitalière d'Amos inc.*

- i) Lettre du 26 mars 2021 – Remerciements relativement à un don de 1 000 \$ fait à la Fondation

b) *Municipalité régionale de comté d'Abitibi*

- i) Lettre du 24 mars 2021 – Demande à la Sûreté du Québec relative à un poste de coordonnateur en police communautaire

2021-04-13-18

**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – MARS 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-19

**SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – MARS 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-20

SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT MENSUEL – MARS 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-21

SERVICE DES LOISIRS

RAPPORT MENSUEL – MARS 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-22

GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'ÉYEU ISTCHEE BAIE-JAMES

APPUI RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT
EN TRANCHÉE DE LA VILLE DE MATAGAMI

Dépôt pour information.

2021-04-13-23

**GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'ÉYEU ISTCHEE BAIE-JAMES
AUTORISATION DE PROCÉDER AUX VERSEMENTS DE L'ENTENTE
2021 SUR L'ÉQUITÉ FISCALE**

Dépôt pour information.

2021-04-13-24

**MATÉRIEL DE PROTECTION ÉLECTRIQUE DU SYSTÈME DE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une proposition à Magny électrique pour l'acquisition de matériel de protection électrique pour son système de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE Magny électrique a déposé une soumission pour un montant de 15 068,37, taxes incluses, pour le matériel et son installation;

ATTENDU QUE le règlement numéro 362-2018 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer un tel contrat de gré à gré lorsque le coût est en deçà de 50 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Magny électrique pour l'acquisition de matériel de protection électrique pour le système de traitement des eaux de la Ville de Matagami, au montant de 15 068,37\$, taxes incluses, tel que mentionné dans l'offre soumise le 3 avril 2021;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le greffier adjoint, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2021-04-13-25

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, en raison de la pandémie de Covid-19, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois d'avril, aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-04-13-26
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 20 h 09.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
GREFFIER